

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217603644-20260409-D38-0426-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 10 avril 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Murielle MOUTIER LECERF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

Délibération n° : D.38/04.26

Objet : Commission de l'Opération de Ravalement des Façades Obligatoires (ORFO)
Désignation des membres

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.04.2026

Délibération n° : D.38/04.26

Objet : Commission de l'Opération de Ravalement des Façades Obligatoires (ORFO)
Désignation des membres

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° D.40/04.10 du 29 avril 2010, le Conseil Municipal a fixé le processus de mise en œuvre de l'ORFO et validé le règlement ad-hoc qui précise la composition de la Commission Communale d'instruction et d'attribution des aides.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-29,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la Commission Communale de l'ORFO,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des membres de l'ORFO, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner les nouveaux élus, membres de la Commission ORFO, comme suit :
 - en qualité de membres titulaires (4 élus au titre de la liste de la majorité municipale et 1 élu au titre de la liste de l'opposition municipale) :
 - M. Régis RÉCHER
 - Mme Alexandra HAMARD
 - M. Alain TROUVÉ
 - M. Edouard HÉRANVAL
 - M. Kamel BELGHACHEM
 - en qualité de membres suppléants (3 élus au titre de la liste de la majorité municipale et 1 élu au titre de la liste de l'opposition municipale) :
 - M. Benoît POISSON
 - M. Bruno GIMAY
 - Mme Eléonore HÉBERT
 - Mme Fabienne MANDEVILLE

étant précisé que le Maire est Président de la Commission ORFO ; à laquelle participeront également :

- des techniciens de la Ville,
- l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant,
- un technicien de la société désignée par la commune pour assurer l'ingénierie de l'ORFO.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.